

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit** : Glade aérosol - Muguet
- UFI** : WV73-C35H-G003-QR14
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- Utilisation de la substance/du mélange** : Désodorisant ménager
- Utilisations déconseillées** : Aucun(e) à notre connaissance.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson S.A.S.
C.S. 8001692665 - Asnières sur Seine Cedex
France
- Téléphone** : +33141117300
- Adresse e-mail** : infoBE@scj.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** : Centre Antipoisons Belgique/ Antigifcentrum België: 070 245 245
Centre Antipoisons Luxembourg: 8002-5500

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosol	Catégorie 2	Aérosol inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

(H223) Aérosol inflammable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade aérosol - Muguet**

Version 3.0

Date d'impression 17.01.2023

Date de révision 15.11.2022

Spécification Numéro: 350000034755

(H229) Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

(P102) Tenir hors de portée des enfants.

(P410 + P412) Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

(P210) Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(P211) Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

(P251) Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Etiquetage supplémentaire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver dans un endroit frais et sec."

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène

2.3 Autres dangers: Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. **Perturbateur endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

Substances PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Mélanges****Composants dangereux:**

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1 / 270-325-2	01-2119983287-23	Corrosion cutanée Catégorie 1 H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318	>= 0.00 - < 0.10	Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1 <u>ETA:</u> Oral(e) = 426 mg/kg Espèce: Rat Cutané = 930 mg/kg Espèce: Rat

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
			Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë Catégorie 3 H311 Toxicité aiguë Catégorie 3 H331		

Substance VLEP					
butane	106-97-8 / 203-448-7	01-2119474691-32	Gaz inflammables Catégorie 1 H220 Gaz sous pression H280	>= 5.00 - < 10.00	ETA : Oral(e) = > 2,000 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 2,000 mg/kg Espèce: Lapin
propane	74-98-6 / 200-827-9	01-2119486944-21	Gaz inflammables Catégorie 1 H220 Gaz sous pression H280	>= 5.00 - < 10.00	ETA : Oral(e) = > 2,000 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 2,000 mg/kg Espèce: Lapin

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

--	--	--	--	--	--

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux : Peut irriter les yeux.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

- Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Inapproprié : Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- 5.3 Conseils aux pompiers** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Si l'aérosol est endommagé:
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.
Endiguer les renversements considérables.
Utiliser du matériel anti-étincelant seulement.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

Ne pas percer.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** :
- Défense de fumer.
 - Entreposer dans un endroit frais.
 - Ne pas congeler.
 - Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 - Conserver hors de la portée des enfants.
 - Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** :
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
 - Désodorisant ménager

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
butane	106-97-8	2,370 mg/m3	980 ppm		BE_STELS
propane	74-98-6		1,000 ppm	gaz	BE_TWAS

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux/du visage : Pas d'exigence particulière
- Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Autres informations : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Glade aérosol - Muguet

Version 3.0

Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023

Spécification Numéro: 350000034755

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: aérosol
Couleur	: incolore
Odeur	: Marine/Ozone
pH	: 8.5 - 9
Point de fusion/point de congélation	: Non requis car le mélange est un gaz.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: -42 °C
Point d'éclair	: 79 °C Méthode: (TCC) liquide -7 °C Méthode: (TCC) Propulseur
Inflammabilité (solide, gaz)	: Entretient la combustion
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: 1.8 %(V)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: 9.5 %(V)
Densité de vapeur	: 10.22
Densité relative	: 0.86 g/cm ³ à 20 °C Évalué(e)
Solubilité(s)	: partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non requis car le produit est un mélange.
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	: Non mesuré car le mélange n'est pas autoréactif.
Viscosité, cinématique	: Non requis car le mélange est un gaz.

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

Caractéristiques des particules : Non requis car le mélange est un liquide.

9.2 Autres informations

Autres informations : non requis

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
-----	---------	--------	------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ*(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)***Glade aérosol - Muguet**

Version 3.0

Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023

Spécification Numéro: 350000034755

Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg
---------	--------------------	--	---------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Autres informations : Non identifié

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Produit** : Le produit lui-même n'a pas été testé.**12.1 Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	CL50 Mesuré(e) OCDE ligne directrice 203	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.28 mg/l	96 h
	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.032 mg/l	34 d
butane	CL50 QSAR	Poisson	24.11 mg/l	96 h
propane	CL50 QSAR	Poisson	49.9 mg/l	96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	CE50	Daphnia (Daphnie)	0.012 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	0.0042 mg/l	21 d
butane	CE50 QSAR	Daphnid	14.22 mg/l	48 h
propane	CL50	Daphnid	27.14 mg/l	48 h

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	0.049 mg/l	72 h
butane	CE50 QSAR	algue verte	7.71 mg/l	96 h
propane	CE50	algue verte	11.89 mg/l	96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Glade aérosol - Muguet

Version 3.0
Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023
Spécification Numéro: 350000034755

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	95.5 %	28 d	Facilement biodégradable.
butane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
propane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	79 Mesuré(e)	3.91
butane	Donnée non disponible	2.89
propane	Donnée non disponible	2.36

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	Point final	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Koc	1640329 Mesuré(e)
butane	Donnée non disponible	
propane	Donnée non disponible	

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
butane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
propane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes : Aucun à notre connaissance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade aérosol - Muguet**

Version 3.0

Date d'impression 17.01.2023

Date de révision 15.11.2022

Spécification Numéro: 350000034755

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.
- Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	1950	1950	1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammables	AÉROSOLS, inflammables	AÉROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2	2.1
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :
- Règlement (CE) No. 1907/2006
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)
- Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux produits biocides)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Glade aérosol - Muguet

Version 3.0

Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023

Spécification Numéro: 350000034755

Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols > 50ml)

Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits cosmétiques)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).

Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non requis pour des produits de grande consommation.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Abréviations et acronymes utilisés

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très biocaccumulable

UN - Nations Unies

Méthodes d'évaluation

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Texte complet pour phrase H

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ*(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)***Glade aérosol - Muguet**

Version 3.0

Date de révision 15.11.2022

Date d'impression 17.01.2023

Spécification Numéro: 350000034755

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
------	-----------------------------------------------------------------------

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.